

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT****ARRONDISSEMENT**

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

14 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze janvier, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit janvier sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents-es :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu

Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu

Mme Ronan GILLES, membre élu

M. Sébastien ARROUËT, membre élu

Mme Maryse PIVAUT, membre élu

Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé

Mme Solange RENAUD, membre nommé

Mme Nathalie ENET, membre nommé

Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé

Mme Françoise CHEVALIER-CAMUS membre nommé

M. Gilles PECOT, membre nommé

Absente excusée :

Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat.

04. Attribution du marché public des chèques d'accompagnement personnalisé

Exposé

Dans le cadre des aides sociales facultatives octroyées par le CCAS d'Orvault visant **à lutter contre la pauvreté et la précarité des habitant-es**, des chèques

Conseil d'administration du CCAS / 14 janvier 2025

DCA2025M01N04- Attribution du marché public des chèques d'accompagnement personnalisé 1/3

d'accompagnement personnalisé sont délivrés pour aider les orvaltais-es les plus fragiles et palier ponctuellement à leurs besoins en produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien.

Afin de délivrer ces chèques d'accompagnement personnalisé, **un contrat de services avait été établi en 2000 avec l'entreprise SODEXHO** puis avec sa filiale PLUXEE France. Le montant des chèques délivrés étant en augmentation régulière depuis quelques années, il s'est avéré nécessaire de conclure un **marché public de fournitures courantes et services** afin de respecter la réglementation en vigueur.

Dans cette perspective, une **commission permanente d'appel d'offre (CAO)** du CCAS d'Orvault a été créée par décision du conseil d'administration du CCAS du 15 octobre 2024.

Une consultation de marché public a été lancée portant sur « *la fourniture de prestations d'émission, de livraison et de suivi de gestion de chèques d'accompagnement personnalisé pour les bénéficiaires du CCAS de la Ville d'Orvault* » comprenant les dispositions suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande, d'une durée de 12 mois, reconductible trois fois pour la même durée ;
- Marché public à lot unique ;
- Montant maximum annuel des commandes : 150K€ HT.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence fixant au 08 novembre 2024 la date limite de présentation des offres, deux offres ont été réceptionnées.

La CAO du CCAS s'est réunie le 16 décembre 2024. Au regard des critères de sélection et du classement qui a découlé de l'analyse des offres, **la CAO a retenu l'offre d'UP COOP**, située 9/11 boulevard Louise Michel 92230 GENNEVILLIERS, offre jugée économiquement la plus avantageuse.

Le projet de marché et le procès-verbal de la CAO sont consultables au CCAS de la Ville d'Orvault.

Débats

Monsieur ARROUËT souhaite connaître le montant des chèques d'accompagnement personnalisé délivrés les années antérieures.

Monsieur BREHERET indique que 87 645€ de chèques d'accompagnement personnalisé ont été délivrés en 2023 et que le CCAS approchera très probablement le montant de 100 000€ pour l'exercice 2024.

Monsieur ARROUËT demande si le dispositif « chèque d'accompagnement personnalisé » présente un coût plus élevé que l'ancien dispositif « La Ptite Epicerie » (hors charges du personnel) et souhaite connaître également l'évolution du nombre de bénéficiaires entre ces deux dispositifs.

Madame DREYFUS indique que le coût est probablement le même mais qu'il est difficile de comparer les deux dispositifs, d'autant plus que les besoins sociaux des habitants ont très fortement augmenté depuis deux ans.

Monsieur BREHERET communiquera les éléments demandés prochainement.

Madame RAIMBAULT indique que la CAO qui s'est tenue le 16 décembre a été très éclairante et enrichissante.

Monsieur ARROUËT demande quelques précisions sur le prestataire retenu.

Monsieur BREHERET indique qu'UP COOP est une coopérative présente en France mais également à l'étranger. Elle propose différents services (titre déjeuner ; CESU ; chèque culture ; chèque cadeaux etc.) et fait partie des cinq structures les plus importantes sur ce marché. UP COOP est indépendant et n'est pas affilié à un groupe.

Décision

Le Conseil d'administration du CCAS décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution du marché public relatif à la délivrance des chèques d'accompagnement personnalisé à la structure UP COOP ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président du CCAS à signer le marché public précité et à prendre toute disposition permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : **17 JAN. 2025**

Extrait certifié conforme

Orvault, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance


Ulrich BREHERET



La Vice-Présidente du CCAS


Valérie DREYFUS

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le



ID : 044-214401143-20250116-DCA2025M01N04-DE

